



Domaine du Bois de Chartres

Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Targon le 24/01/2015

Objet : CONVOCATION à l'Assemblée Générale

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La prochaine **assemblée générale** de l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du domaine du Bois de Chartres aura lieu le :

Samedi 14 février 2015 à 10 h

dans la salle du Club-house du lotissement

**si le quorum n'est pas atteint elle sera reportée (article 10 des statuts), même lieu
le : 28 février**

Ordre du jour :

- Rapport moral 2014
- Présentation du bilan du budget 2014
 - *Vote délibération 1: bilan financier 2014*
- Renouvellement du Syndicat
 - *Vote délibération 2: Election de 4 syndics*
- Présentation du budget 2015
 - *Vote délibération 3 : Budget prévisionnel*
- Projet de mini-golf
 - *Vote délibération 4 : projet mini-golf*

Délibérations soumises au vote :

1. « Approuvez-vous le bilan du budget 2014 ? »
2. Election de 4 syndics
3. « Approuvez-vous le projet de budget prévisionnel 2015 ? »
4. « Êtes-vous favorable au projet d'un mini-golf ? »

Conformément à l'article 12 des statuts de l'ASL vous pouvez demander par écrit l'ajout d'autres points à l'ordre du jour dans un délai de 15 jours après réception de la présente convocation.

Nous vous demandons d'être présent ou de confier la procuration jointe au mandataire de votre choix. Nous vous rappelons que si le quorum n'est pas atteint, la séance ne peut valablement délibérer ; dans ce cas, nous serions obligés de la reporter au 28 février.

Dans l'attente de se retrouver, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Pièces jointes :

- Procuration
- Bilan du budget 2014 et Projet de budget prévisionnel 2015
- Déclaration de candidature au Syndicat.

Le Président, Michel REDON

ASL des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres – 3, Domaine du Bois de Chartres
BP 26 – 33760 TARGON

secretaire@boisdechartres.org Siren 352 100 481 www.boisdechartres.org